



**CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE  
DU BURKINA FASO**

**PROJET D'APPUI A LA TRANSFORMATION INDUSTRIELLE ET  
ARTISANALE (PATIA) EDITION 2021**

- - - - -  
**NOTE CONCEPTUELLE**

Août 2021

## Sommaire

1. Contexte et justification.....	2
2. Objectif et resultats attendus .....	2
2.1. Objectif.....	2
2.2. Résultats attendus .....	2
3. Criteres d'éligibilité et composition du dossier de candidature .....	3
3.1. Critères d'éligibilité.....	3
3.2. Les crittères spécifiques .....	4
3.3. La composition du dossier de candidature .....	4
3.4. période et dépôt du dossier de Candidature .....	5
4. Valeur et destination des prix .....	5
4.1. Valeur des prix.....	5
4.2. Destination des prix .....	5
5. Etapes de de l'organisation.....	6
6. Comité technique de sélection du PATIA 2021 .....	6
7. Chronogramme .....	7
8. Communication sur le PATIA 2021.....	7

## 1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le Projet d'Appui à la Transformation Industrielle et Artisanale (PATIA) est une initiative de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina Faso (CCI-BF) en vue de contribuer à booster la transformation industrielle et artisanale au Burkina Faso.

Pour 2021, l'opportunité est offerte aux entreprises évoluant **exclusivement dans l'agroalimentaire** de bénéficier d'un accompagnement pour renforcer leurs capacités productives.

Le choix du secteur agroalimentaire se justifie par l'engagement de la CCI-BF à promouvoir les chaînes de valeurs. Cette option est un acte concret en faveur de la transformation structurelle de l'économie burkinabè, levier de son développement. Le projet s'inscrit donc en droite ligne des orientations nationales en matière de développement à savoir favoriser la transformation des matières premières agricoles et assurer une plus grande compétitivité de l'entreprise artisanale et son insertion dans le tissu économique mondial.

Aussi, l'entrée en vigueur récente de l'accord de la Zone de Libre Echange Continentale Africaine (ZLECAf) constitue une énorme opportunité en termes de débouchés pour le secteur privé pour peu qu'il mette sur le marché des produits transformés répondant aux normes et à même de faire face à la concurrence .

## 2. OBJECTIF ET RESULTATS ATTENDUS

### 2.1. OBJECTIF

L'objectif général du PATIA est de contribuer à identifier des entreprises agroalimentaires transformatrices de produits locaux à fort potentiel de croissance afin de leur apporter un accompagnement susceptible de leur permettre d'augmenter leur productivité, de renforcer la visibilité et d'améliorer la qualité selon les normes nationales et internationales requises, de leur produits.

### 2.2. RESULTATS ATTENDUS

Le PATIA 2021 permettra d'atteindre les résultats suivants :

- ❖ Les entreprises lauréates sont accompagnées pour **la protection, la mise aux normes, la certification ou la labellisation de leurs produits par les structures nationales compétentes** ;
- ❖ Les entreprises lauréates sont accompagnées dans le renforcement de visibilité de leurs produits par **la participation aux foires et salons nationaux et internationaux**,
- ❖ Les entreprises lauréates sont accompagnées dans le renforcement de leurs capacités de production par **l'acquisition de matériel entrant dans la production**.

Pour cette édition, les lauréats sont repartis comme suit :

- ❖ douze (12) micro entreprises ;
- ❖ six (06) petites entreprises ;
- ❖ deux (02) moyennes entreprises.

### 3. CRITERES D'ELIGIBILITE ET COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Sont éligibles au PATIA 2021, les micro, petites et moyennes entreprises au sens de la loi n°015-2017/AN du 27 avril 2017 portant loi d'orientation, de promotion des petites et moyennes entreprises au Burkina Faso.

Les exigences fixées par ladite loi constituent les critères de base pour la participation au processus de sélection.

#### 3.1. CRITERES D'ELIGIBILITE

Peuvent participer au processus de sélection, les entreprises du secteur de l'agroalimentaire évoluant dans la transformation artisanale ou industrielle répondant aux critères de base suivants :

##### ❖ Pour les Micro entreprises :

- être immatriculé au Registre du commerce et du crédit mobilier (RCCM) ou à tout autre registre tenant lieu ;
- avoir l'Identifiant Financier Unique (IFU) ;
- tenir une comptabilité conforme au système minimal de trésorerie du Système comptable de l'organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires (SYSCOHADA) ;
- être affilié à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) ;
- disposer d'un effectif permanent inférieur à dix (10) employés ;
- réaliser un chiffre d'affaire annuel hors taxe inférieur ou égal à quinze millions (15 000 000) de francs CFA.

##### ❖ Pour les petites entreprises :

- disposer d'un effectif permanent égal ou supérieur à dix et inférieur à trente employés ;
- tenir une comptabilité conforme au système normal du Système comptable de l'OHADA (SYSCOHADA) ;
- être immatriculé au RCCM ou tout autre registre tenant lieu ;
- avoir l'IFU ;
- être affilié à la CNSS ;
- réaliser un chiffre d'affaire annuel hors taxe supérieur à quinze millions (15 000 000) de francs CFA et inférieur ou égal à cinquante millions (50 000 000) de francs CFA.

❖ **Pour les moyennes entreprises :**

- disposer d'un effectif permanent égal ou supérieur à trente et inférieur à cent employés ;
- tenir une comptabilité conforme au système normal du Système comptable de l'OHADA (SYSCOHADA) ;
- être immatriculé au RCCM ou tout autre registre tenant lieu ;
- avoir l'Identifiant Financier Unique (IFU) ;
- être affilié à la CNSS ;
- réaliser un chiffre d'affaires annuel hors taxe supérieur à cinquante millions (50 000 000) de francs CFA et inférieur à un milliard (1 000 000 000) de francs CFA.

Les entreprises en soumettant leurs dossiers spécifieront leurs catégories (micro, petite ou moyenne entreprise). La non satisfaction de l'ensemble des critères associés à la catégorie ciblée pourrait constituer une cause d'inéligibilité qui disqualifierait l'entreprise pour la suite du processus de sélection.

### **3.2. LES CRITERES SPECIFIQUES**

L'appréciation des critères spécifiques se fera à travers l'examen des informations sur l'entreprise et son projet de développement par un jury. Ces critères portent sur :

- ❖ la maîtrise de l'activité ;
- ❖ le caractère innovant de l'activité et des produits ;
- ❖ le potentiel de développement de l'entreprise ;
- ❖ le potentiel de création d'emplois ;
- ❖ la pertinence du projet de développement de l'entreprise.
- ❖ La disposition d'un site de production fixe en règle vis-à-vis de la réglementation en matière d'installation d'unité de transformation.

La vérification des critères spécifiques intervient après celle des critères de base. Elle se fera en trois étapes à savoir par une analyse des projets de développement des entreprises, des visites d'entreprises et des entretiens avec les promoteurs.

### **3.3. LA COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE**

Le dossier de candidature au PATIA 2021 est composé comme suit :

- ❖ 1 Copie du RCCM ou tout autre registre équivalent ;
- ❖ 1 copie de l'IFU;

- ❖ 1 attestation de situation fiscale datant de moins de 1 mois pour les petites et les moyennes entreprises ;
- ❖ 1 attestation de situation cotisante ;
- ❖ le projet de développement de l'entreprise monté suivant scrupuleusement le canevas du PATIA 2021.

### 3.4. PERIODE ET DEPOT DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le présent appel à Candidatures est ouvert sur la période du 01 au 30 septembre 2021 **à minute 00 Temps Universel.**

Les dossiers de Candidature peuvent être envoyé à [animationeconomique@cci.bf](mailto:animationeconomique@cci.bf) ou être déposé au siège de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina Faso (CCI-BF) à Ouagadougou ou au sein des Délégations Consulaires Régionales dans les 13 régions.

## 4. VALEUR ET DESTINATION DES PRIX

### 4.1. VALEUR DES PRIX

La valeur des prix à décerner est fixée en fonction de la catégorie de l'entreprise comme suit :

- ❖ les micro entreprises lauréates recevront chacune un prix d'une valeur de quatre millions Francs CFA (4.000.000 FCFA) ;
- ❖ les petites entreprises lauréates recevront chacune un prix d'une valeur de 6 millions FCFA (6.000.000 FCFA) ;
- ❖ les moyennes entreprises lauréates recevront chacune un prix d'une valeur de 08 millions FCFA (8. 000.000 FCFA).

Les prix sont composé d'un **paquet de services déterminés en fonction du projet de développement de l'entreprise**. A la suite de la publication des résultats, un contrat d'objectif fixant les conditions d'utilisation du prix, sera signé entre la CCI-BF et chaque lauréat.

### 4.2. DESTINATION DES PRIX

Les prix décernés sont destinés au financement des activités **liées à** :

- ❖ **la facilitation de l'accès au marché notamment :**

- la protection de la propriété industrielle (marques, noms commerciaux, dessins et modèles industriels, etc.) ;
- la mise aux normes, la certification et labellisation des produits,
- la participation aux foires et salons nationaux et internationaux ;

❖ **l'augmentation de la production:**

- **l'acquisition d'équipements de production**

*NB : Les prix décernés ne sont pas destinés au financement des fonds de roulement des entreprises lauréates. Les lauréats de (s) éditions antérieures ne sont pas éligibles.*

## 5. ETAPES DE DE L'ORGANISATION

L'organisation, du PATIA 2021 s'articulera autour des étapes suivantes :

- ❖ le lancement de appel à projets ;
- ❖ la réception des dossiers ;
- ❖ la vérification des dossiers déposés et la présélection des dossiers éligibles ;
- ❖ l'analyse des dossiers éligibles et présélection des unités à visiter ;
- ❖ la visite des unités présélectionnées et entretien de sélection finale des lauréats ;
- ❖ la cérémonie de présentation des résultats ;
- ❖ l'accompagnement technique et financier des lauréats ;
- ❖ le suivi-évaluation des résultats.

Tout le processus de sélection des lauréats sera conduit par un comité technique pluridisciplinaire composé de représentants de la CCI-BF, de structures partenaires et de personnes ressources.

## 6. COMITE TECHNIQUE DE SELECTION DU PATIA 2021

Un comité technique de sélection (CTS) pluridisciplinaire sera mis en place pour assurer la qualité et la transparence du processus de sélection des lauréats. Il sera composé :

- ❖ d'experts dans l'accompagnement des entreprises ;
- ❖ de techniciens de la transformation agroalimentaire ;
- ❖ de chercheurs ;
- ❖ de spécialistes en finance et économie.

Les membres du CTS seront issus de la CCI-BF, de la Maison de l'Entreprise du Burkina Faso (MEBF), de l'Agence de Financement et de Promotion des Petites et Moyennes entreprises (AFP-PME), de l'Agence Burkinabè des Investissements (ABI), de l'Agence de Promotion des Exportations (APEX), de l'Agence Burkinabè de Normalisation et de la Métrologie (ABNORM) et de structures de recherche comme IRSAT, 2IE ...

## 7. CHRONOGRAMME

Le chronogramme de réalisation du PATIA 2021 est présenté dans le tableau ci-après.

PERIODE	ÉTAPE DE LA SELECTION
1 au 30 septembre 2021	lancement et appel à projets et période de soumission (réception des dossiers)
1 octobre au 24 octobre 2021	Sélection et analyse des dossiers <ul style="list-style-type: none"><li>• Vérification des dossiers déposés</li><li>• présélection des dossiers éligibles</li><li>• Analyse des dossiers éligibles et présélection des unités à visiter</li><li>• Visite des unités présélectionnées et entretien de sélection final</li><li>• Délibération et identification des Lauréats des prix</li></ul>
25 au 30 octobre 2021	Cérémonie de présentation des résultats
01 au 30 novembre 2021	Accompagnement technique et financier des lauréats
Décembre 2021 mars 2022	Suivi-évaluation des résultats

## 8. COMMUNICATION SUR LE PATIA 2021

Afin d'assurer une large diffusion de l'information sur l'organisation du PATIA 2021, un plan de communication sera élaboré et mis en œuvre de manière à assurer une communication permanente pendant toute la période de dépôt des dossiers de candidature. Ce plan de communication prendra en compte les Délégations Consulaires Régionales, les supports institutionnels de communication de la CCI-BF et de ses partenaires et les supports média jugés pertinents en fonction de la nature de l'activité et de la cible visée.